

N°2015-CA-31

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
13
- Pouvoir :
-
- Votants :
13

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**AJUSTEMENT DES EFFECTIFS DES SAPEURS-POMPIERS DANS LES CENTRES
DE SECOURS DE GRAND-QUEVILLY, NEUFCHATEL-EN-BRAY, YVETOT
ET
EVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES CENTRES DE BARENTIN ET EU**

Le 10 juillet 2015, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Chantal COTTEREAU, Blandine LEFEBVRE,
MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Daniel MARECHAL, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoir :

-

Étaient absents excusés :

Mmes Pierrette CANU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAUDEAU-RAINOT,
MM. le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En février 2014, le Conseil d'administration (délibération n°2014-CA-03) a autorisé l'évolution des effectifs des centres de secours de Sotteville-les-Rouen, Yvetot, Bolbec, Grand-Quevilly, Neufchâtel-en-Bray dans l'objectif d'améliorer la qualité des secours sur ces secteurs.

Cette évolution, s'est concrétisée par l'affectation de 6 sapeurs-pompiers professionnels dans ces centres et la mise en place d'une garde « mixte » de 6 sapeurs-pompiers, composée d'un chef d'agrès tout-engin professionnel, d'un conducteur poids lourd professionnel et de quatre sapeurs-pompiers volontaires du lundi au vendredi.

Après dix mois d'expérience, il apparaît nécessaire de réajuster les effectifs sur les centres de Grand-Quevilly, Yvetot et de Neufchâtel-en-Bray, de manière à optimiser et garantir la réponse opérationnelle du centre d'un véhicule de secours à victimes (VSAV) et d'un fourgon pompe tonne incendie (FPT), au regard de la sollicitation opérationnelle et du temps de mobilisation en intervention du VSAV.

Dans ce cadre, il est proposé d'augmenter l'effectif opérationnel journalier (EOJ) à 9 sapeurs-pompiers de garde du lundi au vendredi en journée.

Centre de secours d'Yvetot

Cis	EOJ Jour d'une durée de 12 heures			EOJ Nuit		
	Garde		astreinte	Garde		astreinte
	EOJ de garde	SPP mini de garde	SPV	EOJ de garde	SPV mini de garde	SPV
Lundi au vendredi	9	5	7	0	0	16
Samedi et dimanche	0	0	16	0	0	16

Centre de secours de Neufchâtel-en-Bray

Cis	EOJ Jour d'une durée de 12 heures			EOJ Nuit		
	Garde		astreinte	Garde		astreinte
	EOJ de garde	SPP mini de garde	SPV	EOJ de garde	SPV mini de garde	SPV
Lundi au vendredi	9	5	4	0	0	13
Samedi et dimanche	0	0	13	0	0	13

Centre de secours de Grand-Quevilly

Cis	EOJ Jour d'une durée de 12 heures			EOJ de début de Nuit de 4 heures			EOJ de fin de Nuit de 8 heures
	Garde		astreinte	Garde		astreinte	Astreinte
	EOJ de garde	SPP mini de garde	SPV	EOJ de garde	SPV mini de garde	SPV	SPV
Lundi au vendredi	9	5	4	3	3 (a)	6	9
Samedi	6	0	6	3	3 (a)	6	9
Dimanche	0	0	9	0	0	9	9

(a) *Le chef de centre doit veiller à disposer au minimum d'un chef d'agrès et conducteur VSAV.*

Il est proposé à titre expérimental de modifier le mode d'organisation et d'adapter les effectifs des centres de Barentin et Eu, par la mise en œuvre :

- d'une garde « mixte » de 6 sapeurs-pompiers, composée d'un chef d'agrès tout-engin professionnel, d'un conducteur poids lourd professionnel et de quatre sapeurs-pompiers volontaires en astreinte pour assurer un premier départ ;

Ainsi, l'effectif opérationnel journalier (EOJ) sera le suivant :

Cis Barentin

Cis	EOJ Jour d'une durée de 12 heures			EOJ Nuit		
	Garde		astreinte	Garde		astreinte
	EOJ de garde	SPP mini de garde	SPV	EOJ de garde	SPV mini de garde	SPV
Lundi au vendredi	6	2	7	0	0	13
Samedi et dimanche	0	0	13	0	0	13

Cis Eu

Cis	EOJ Jour d'une durée de 12 heures			EOJ Nuit		
	Garde		astreinte	Garde		astreinte
	EOJ de garde	SPP mini de garde	SPV	EOJ de garde	SPV mini de garde	SPV
Lundi au vendredi	6	2	10	0	0	16
Samedi et dimanche	0	0	16	0	0	16

En application de ces dispositions en vue d'une mise en œuvre au 1^{er} août 2015, il est proposé d'ouvrir à la vacance à effectif constant les postes suivants :

- 9 sergents « promouvables » adjudants pour assurer les fonctions de chefs d'agrès tout engin dans les centres de secours répartis : 1 Yvetot, 1 Grand-Quevilly, 1 Neufchâtel-en-Bray, 3 Barentin, 3 Eu ;
- 9 caporaux titulaires du COD 1 pour assurer les fonctions de conducteur poids lourd dans les centres de secours répartis : 1 Yvetot, 1 Grand-Quevilly, 1 Neufchâtel-en-Bray, 3 Barentin et 3 Eu.
- 6 caporaux chefs d'équipe (COD 1 souhaité) répartis : 2 Yvetot, 2 Grand-Quevilly, 2 Neufchâtel-en Bray.

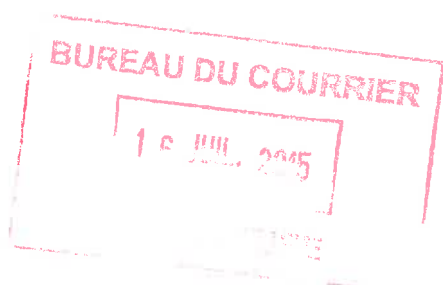
*
**

Le Comité technique s'est prononcé le 16 juin 2015 avec avis favorable à l'unanimité du collège des représentants de l'administration et avis favorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel.

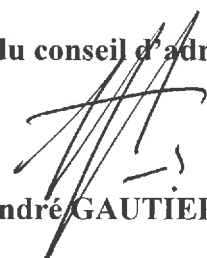
Le Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires s'est prononcé le 16 juin 2015 avec avis favorable.

*
**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.



Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER